

KABYLIE

Le terrorisme redouble de férocité

Depuis le mois de février de l'année en cours, la Kabylie continue à être le théâtre d'attentats terroristes du GSPC qui multiplie les assauts et les attaques meurtrières contre les services de sécurité, avec une étonnante régularité et quelquefois une facilité qui ne manquent pas de susciter des interrogations.

Durant un laps de temps, ne dépassant pas un mois, ce sont pas moins de trois opérations qui ont ciblé les différents corps des services de sécurité, avec un bilan sanglant et beaucoup de victimes parmi ces derniers et même les civils.

Tout a commencé avec les attentats en série du 12 février dernier qui ont ciblé des brigades de gendarmerie et des commissariats de police situés dans les wilaya de Tizi-Ouzou et de Boumerdes. Vers la fin du mois de février, ce sont diverses positions et points de contrôle qui ont été mitraillés par les terroristes du GSPC, activant sous la férule d'Al Qaïda. Les attaques que la vigilance des forces de sécurité a permis de déjouer ont été aussi enregistrées dans diverses localités de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Dimanche dernier, les exécutants du plan djihadiste armé et sanguinaire d'Al Qaïda en Algérie ont une nouvelle fois ciblé les forces de l'ordre, en tendant une embuscade meurtrière à une patrouille de la Gendarmerie nationale près de Béni-Yenni et au cours de laquelle six gendarmes ont trouvé la mort et deux autres ont échappé à une mort certaine.

Le caractère massif, ciblé, synchronisé et quasi régulier de ces attentats du GSPC allié à Al Qaïda témoigne de la stratégie bien réglée et destinée à marquer les esprits et à susciter une propagande médiatique au soutien de son action terroriste et meurtrière. Le GSPC qui a, du reste, réaffirmé, depuis la fin de l'été passé et de façon hargneuse et violente son refus des dispositions de «la charte pour la paix et la réconciliation nationale» prônées par le pouvoir entend, de l'avis de certains observateurs et connaisseurs des mœurs des groupes terroristes, exprimer, à travers le mode opératoire adopté depuis le 12 février, un besoin de légitimation auprès de ses nouveaux mentors d'Al Qaïda, organisation à laquelle le groupe terroriste algérien a fait allégeance au mois de septembre de l'année passée.

Cette nouvelle démarche des désormais relais de Ben Laden en Algérie et dans le reste des pays du Maghreb semble faire route avec une propension visible à occuper le plus d'espaces médiatiques non seulement en Algérie mais dans le monde entier, pour donner plus de retentissement à ses actions terroristes qui sont venues, souvent, comble de cynisme, en réponse au triomphalisme de certains responsables algériens qui ont usé de petites phrases sur le recul et les capacités de nuisance du GSPC, dixit Zerhouni, Dahou Ould Kablia et autre Ouyahia.

Des petites phrases qui ont été, malheureusement, fatales pour les éléments des services de sécurité. L'attentat sanglant de dimanche dernier perpétré contre une patrouille de la Gendarmerie nationale près de Béni-Yenni est une preuve que l'unanimité sur les vertus de la paix retrouvée n'a profité qu'à l'islamisme et à son bras armé, le GSPC, qui a, selon des témoignages, procédé au recrutement de terroristes, à la (re)constitution de réseaux de soutien mais aussi à la réoccupation de plusieurs zones et poches de maquis, comme ceux de Takhoukht qui ont renoué, depuis hier, de façon sanglante, avec l'activité terroriste.

S. A. M.

La sécurité dans la capitale sera renforcée par l'arrivée en cette année 2007 de 5 000 policiers. En d'autres termes, le nombre de policiers passera de 15 000 à 20 000, soit 50% des besoins sécuritaires attendus dans une grande agglomération comme Alger. Cette information a été rendue publique, hier, par le chef de Sûreté de wilaya d'Alger, en marge de la cérémonie qui a eu lieu au siège du commandement de la 8^e unité républicaine de sécurité sise à Kouba. Une cérémonie organisée en faveur des femmes policières à l'occasion de la Journée mondiale de la femme à laquelle a pris part le premier responsable de l'institution policière.

Ce renforcement sécuritaire dans la capitale est perçu implicitement par M. Moumen Abderrabou comme «salutaire» pour faire face à la criminalité sous toutes ses formes. Une criminalité, a-t-il dit, qu'«on peut sensiblement diminuer mais pas totalement éradiquer». Ainsi, il n'a pas hésité à mettre en évidence les résultats enregistrés au niveau de la wilaya d'Alger ces derniers mois. A ce propos, il dira : «Il a été enregistré une baisse significative de la petite et moyenne criminalité et ce, à hauteur de près de 50%». Selon lui, ces résultats font suite «à la nouvelle stratégie d'occupation du terrain mise en place par la Sûreté de wilaya d'Alger dans le domaine de la lutte contre la criminalité».

M. Moumen Abderrabou dira également que «l'occupation du terrain est une priorité de la Sûreté nationale, d'où l'idée de la primauté de l'opérationnel sur le sédentaire». En guise d'arguments, il cite en exemple les résultats enregistrés par ses élé-

ments il y a de cela quarante-huit heures, à savoir l'interpellation de 14 personnes activement recherchées par la police, la saisie de plus de 2 000 comprimés de psychotropes, ou encore la solution de deux crimes crapuleux perpétrés dans la banlieue d'Alger».

En parfait connaisseur du terrain, M. Abderrabou ajoutera que les «mesures prises dernièrement dans la capitale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme sont d'ordre préventif», plaidant ainsi «à plus de vigilance qui doit être de mise.»

Sur un autre plan, on indique que la Sûreté nationale n'hésitera pas à prendre des mesures sévères à l'encontre de tout policier «quel que soit son grade, qui sera reconnu coupable d'avoir usé de son influence, outrepasser ses prérogatives ou ne pas avoir respecté la loi lors de l'exercice de ses fonctions». Cette déclaration du chef de la Sûreté de wilaya d'Alger, M. Moumen Abderrabou, met ainsi en évidence «la détermination de la Direction générale de la Sûreté nationale à mettre de l'ordre dans ses rangs».

Ce même responsable s'est engagé «à mettre ma carte en jeu (!), pour défendre le policier, si ce dernier venait à faire l'objet de mépris ou d'humiliation dans l'exercice de ses fonctions». Ainsi, il réaffirme les propos déjà tenus par le premier responsable de la Sûreté nationale, M. Ali Tounsi en décembre dernier dans un message transmis aux cadres de la police nationale.

En effet, le directeur général de la Sûreté nationale, qui a tenu à marquer de sa présence cette

cérémonie, lors de laquelle des prix symboliques ont été remis à des femmes policières, avait déclaré à ce propos que «ceux qui ne peuvent suivre la nouvelle orientation, celle d'établir une police de proximité, plus proche du citoyen et d'être d'un haut niveau technique, je leur demande solennellement, surtout aux cadres qui sont incapables de suivre, de changer d'attitude et de comportement. Ou alors qu'ils quittent nos rangs». «Nous avons maintenant un système de sécurité interne de plus en plus efficace qui permet de détecter ceux qui sont à l'origine de dépassements. Et je vous prévient tout de suite que nous serons implacables avec ceux qui vont outrepasser leurs droits», a ajouté Ali Tounsi dans une ferme instruction adressée aux cadres de la DGSN.

A ce propos, le directeur général de la Sûreté nationale a saisi cette sortie «pour rendre hommage à la femme policière qui n'a pas hésité à prendre les armes pour défendre l'honneur du pays». Selon Ali Tounsi, la policière qui représente entre 4% et 5% des effectifs de la DGSN est une digne héritière de nos glorieuses moudjahidates et martyrs de la guerre de Libération nationale. C'est dans cette optique, qu'il dira que «nous comptons recruter encore davantage de femmes au sein de notre institution et promouvoir d'autres au sein de postes de responsabilité», soit le poste de chef de Sûreté de wilaya ou encore celui de «directrice générale de la Sûreté nationale.»

Abder Bettache

POURSUITE DES PLAIDOIRIES AU 45^E JOUR DU PROCES KHALIFA

« L'Etat est coupable de non-assistance à personne en danger »

Les plaidoiries des avocats défendant les accusés poursuivis en criminelle se sont poursuivies hier. La défense a, encore une fois, pointé un doigt accusateur en direction des institutions de l'Etat. « Dans cette affaire, des institutions ont fait mine de ne rien voir, de ne rien entendre. En étant absent, l'Etat s'est rendu coupable de non-assistance à personne en danger. » La phrase est de Me Beloula Djamel qui se demande comment les justiciables peuvent avoir un sentiment d'équité, lorsqu'à l'occasion de ce procès, des témoins « d'un genre nouveau reconnaissent des faits graves devant le tribunal sans être inquiétés. »

Nawal Imès - Alger (Le Soir) L'avocat, qui estime que tous les qualificatifs peuvent s'appliquer à cette affaire sauf celui d'«ordinaire», défend Chebli Mohamed, ex-caissier principal au niveau de la caisse principale d'El-Khalifa Bank et Benouis Lynda, ancienne directrice de la monétique au sein de la même banque. Au sujet du premier contre lequel le procureur général a requis 10 ans de prison, Me Beloula a remis en cause tous les arguments développés par le parquet général. « Mon client n'a jamais assisté à la fameuse réunion au cours de laquelle la régularisation 11 EES a été prise. Il n'a bénéficié d'aucun privilège, ne peut être accusé d'association de malfaiteurs puisque Khalifa Moumen n'a pas fait appel à lui pour la constitution de la banque. »

« Le PG s'est acharné contre Benouis »
Évoquant le cas de Benouis Lynda, l'avocat commencera par dire qu'il regrette que le procureur général ait dit beaucoup de contrevérité. « Il s'est acharné sur ma cliente, s'est dangereusement écarté de l'arrêt de renvoi, nous obligeant à nous justifier au sujet de faits qui ne nous sont pas reprochés. »

Des griefs qui n'ont pas été du goût du procureur général, ce qui n'a pas empêché l'avocat de persister à dire qu'il « y a volenté de dénaturer les faits ». La poursuite pour abus de confiance de l'ex-directrice de la monétique s'est faite sur la base d'un crédit d'un montant de 9 millions de dinars octroyé par Khalifa Moumen. « Un prêt personnel que l'intéressée a reconnu en apposant sa signature sur la lettre de remerciements que lui avait adressée par ma cliente après remboursement de la somme. » Un document qui n'avait pas été reconnu, ce qui a conduit à l'inculpation de Benouis contre laquelle le PG a requis 4 années au grand étonnement de son défenseur qui rappelle que la peine maximale prévue par la loi est de 3 années.

« La double nationalité n'est pas une preuve de culpabilité »

Pour sa part, Me Ouali, qui défend Mir Ahmed, ancien inspecteur à El-Khalifa Bank, Toudjène Mouloud, ancien DG de la comptabilité, et Yacine Ahmed, ex-DG de Digromed, a tenté de démontrer que le dossier des trois prévenus était vide.

D'emblée, l'avocate a fait part de son étonnement de voir le PG axer sa plaidoirie sur le fait que Mir Ahmed soit rentré du Canada pour travailler à Khalifa et de mettre l'accent sur sa double nationalité. « A ma connaissance, la double nationalité n'est pas encore un crime. Il paraît que même des ministres l'ont. » Au procureur général qui a affirmé que l'accusé n'avait pas effectué des inspections, l'avocate répond en affirmant le contraire. « Il a appliqué le programme d'inspections à la lettre. Nous avons les documents qui le prouvent. » Au sujet de la constitution de malfaiteurs, elle dira qu'à l'époque de la création de la banque son client n'était pas encore rentré au pays. La veille, son autre avocat, Sidi Saïd avait rappelé qu'à l'époque de la création de la banque, Mir Ahmed avait envoyé des demandes à deux banques différentes et qu'à l'époque de l'installation de l'administrateur provisoire, il se trouvait en Allemagne et que s'il avait des choses à se reprocher, il ne serait pas rentré.

Pour toutes ces raisons, ses défenseurs ont demandé sa relaxe. Idem pour Toudjène. L'avocate a expliqué que son mandant n'avait absolument aucun lien avec l'épisode de la régularisation des fameux 11 EES. « C'est un compteable intègre qui a passé plus de 20 ans dans le secteur public. Je pense que s'il ne l'était pas, le liquidateur ne l'aurait pas gardé dans son staff jusqu'à la veille de la prise de corps. » Et de conclure : « Madame la présidente, rendez-le à sa famille. Il a un bébé de 6 mois, un petit garçon qu'il a espéré pendant des années. »

« Les preuves de l'innocence du DG de Digromed n'ont pas été prises en compte »

Les trois avocats qui se sont succédé pour défendre Yacine Ahmed, ex-DG de Digromed, ont tous mis l'accent sur le parcours de ce responsable élu meilleur manager et qui se retrouve poursuivi pour plusieurs chefs d'inculpation et contre lequel 15 ans de prison ont été requis. Maître Benoual n'a pu s'empêcher de dire que « la chambre d'accusation n'a pas été à la hauteur du dossier. Je pense même qu'ils ne l'ont même pas lu. » Une idée également développée par Me Ouali qui a déploré que le juge d'instruc-

tion n'ait jamais tenté d'instruire à décharge ou prendre en considération les pièces fournies par la défense. « On reproche à Yacine Ahmed d'avoir empoché de l'argent contre une formation qui n'a pas eu lieu. Eh bien, cette formation a bien eu lieu. Le juge d'instruction aurait pu convoquer les personnes qui en ont bénéficié ou les enseignants parmi lesquels figure un ancien ministre, mais rien n'a été fait dans ce sens », dit-elle ajoutant que, contrairement à ce qui avait été insinué, aucun bien immobilier acquis par l'accusé ne s'est fait pendant la période où il a eu à traiter avec le groupe Khalifa.

« Au-delà des accusés, des hommes »

En plaidant la cause de Mir Omar, l'ancien chef d'agence de Chéraga, et contre lequel 20 ans ont été requis, Me Abassi Mahmoud a démonté une à une les accusations retenues contre son mandant. Il a expliqué méthodiquement au tribunal qu'aucune des charges retenues n'est motivée. « L'expertise faite au niveau de l'agence a fait ressortir un trou de 10 000 DA. C'est sur cette base que mon client est poursuivi », et à l'adresse des jurés il dira de ne retenir que ce fait-là et d'oublier les milliards alignés au cours des débats, d'oublier le contrat avec Antinea et de répondre par la négative à toutes les questions qui seront posées lors des délibérés car, dit-il, « tout cela n'a rien à voir avec Mir Omar » et de conclure qu'« au-delà de Mir Omar, l'accusé, il y a un être humain qui a perdu son épouse et qui est, aujourd'hui, privé de ses deux enfants ».

N. I.

La défense sermoignée

La présidente de la cour n'a pu s'empêcher de rappeler encore une fois à l'ordre la défense. A la reprise de l'audience en début d'après-midi, constatant que la majorité des avocats n'avaient pas rejoint la salle, M^{me} Branimi s'est emportée, déclarant qu'elle n'aurait pas d'autre alternative que celle de remplacer les avocats défaillants par des avocats commis d'office. « Ce n'est tout de même pas sérieux que les avocats ne soient pas en mesure de respecter une liste qu'ils ont eux-mêmes établie » et de dire aux accusés : « Je m'engage à vous désigner des avocats d'office qui vous défendront gratuitement. » Les accusés et leurs familles ont applaudi la présidente, partageant son indignation face au manque de sérieux de la défense.

N. I.